



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 FEVRIER 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL CM 01_2025_09

L'An deux mil vingt-cinq, le 10 février, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 05/02/2025

DATE D’AFFICHAGE : 05/02/2025

Membres élus en fonction : 19 Nombre de présents : 17 Nombre de votants : 18 Quorum : 10

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, M. Valéry LAURENT, Mme Isabelle ARMAND, M. Richard PELISSERO, M. Pierre CAMBON, Mme Aurélie ADAM, Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND, M. Hugues MASLARD, M. Joseph AFONSO, Mme Virginie CORDIER, M. Louis BREC, Mme Manuella SAINTEROSE, M. Thierry ETIENNE, Mme Isabelle FLORY, M. Arnaud CHERON, M. Christian TANAÏS.

Excusé(es) représenté(es) : Mme Emeline LESAGE BORDIER procuration à M. Igor TRICKOVSKI.

Excusé(es) non représenté(es) :

Absents(es) : Mme Stéphanie MARTINI.

Secrétaire de Séance : Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND

OBJET : MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION PARIS-SACLAY -
COMPETENCE POLE D’ECHANGES MULTIMODAUX (PEM).

VU le Code général des Collectivités Territoriales, notamment l’article L.5216-5 ;

VU la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite « loi NOTRe » ;

VU la Loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l’engagement dans la vie locale et à la proximité de l’action publique, dite « Engagement et Proximité » ;

VU l'arrêté n°2015063-0002 du Préfet de la Région Île-de-France du 4 mars 2015 portant adoption du schéma régional de coopération intercommunale ;

VU l'arrêté préfectoral n°2015-PREF.DRCL/339 du 29 mai 2015 portant projet de périmètre pour la fusion de la Communauté d'Agglomération du plateau de Saclay, de la Communauté d'Agglomération Europ'Essonne, avec extension aux communes de Verrières-le-Buisson et de Wissous ;

VU l'arrêté préfectoral n°2015-PREF.DRCL/n°718 du 2 octobre 2015 portant périmètre d'un EPCI à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté d'Agglomération du plateau de Saclay, de la Communauté d'Agglomération Europ'Essonne avec extension aux communes de Verrières-le-Buisson et Wissous ;

VU la délibération n°2016-454 du Conseil Communautaire du 16 novembre 2016 portant adoption du projet de territoire, actualisé par délibération n°2021-358 du Conseil communautaire du 15 décembre 2021 ;

VU la délibération n°2017-152 du Conseil Communautaire du 28 juin 2017 portant adoption des statuts de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay ;

VU l'arrêté préfectoral n°2017-PREF-DRCL/844 du 6 décembre 2017 portant approbation des statuts de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay ;

VU la délibération n°2021-54 du Conseil communautaire du 31 mars 2021 portant modification des statuts - Changement d'adresse du siège social de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay ;

VU l'arrêté préfectoral n°2021-PREF.DRCL/617 du 2 septembre 2021 portant modification des statuts de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » (CACPS) relative au changement d'adresse de son siège ;

VU la délibération n°2022-250 du Conseil communautaire du 28 septembre 2022 portant modification des statuts ;

VU l'arrêté préfectoral n°2023-PREF-DRCL-042 du 23 janvier 2023 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération « Communauté Paris-Saclay » ;

VU la délibération n°2024-279 du Conseil communautaire du 18 décembre 2024 relative à la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay ;

CONSIDERANT l'opportunité de confier à la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay la compétence Pôle d'échanges multimodaux (PEM) ;

CONSIDERANT le projet de changement de statuts de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay annexé à la présente délibération ;

CONSIDERANT que les communes membres disposent chacune d'un délai de trois mois pour se prononcer sur les modifications envisagées à compter de la notification de la présente délibération et des statuts annexés. A défaut de réponse dans ce délais, leur décision sera réputée favorable ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 12/02/2025

Reçu en préfecture le 12/02/2025

Publié le 13 FEV. 2025

ID : 091-219106663-20250210-DELCM01_2025_09-DE



ADOPTÉ la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay tels que présentés en annexe.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous document afférent à cette affaire.

*Ainsi fait et délibéré aux
Jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Villejust, le 10/02/2025*

*Le Maire,
Igor TRICKOVSKI*